

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du lundi 30 mars 2026

Délibération N° DE_018_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno LAFOUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de fonction Maire et adjoints

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités versées au Maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide d'allouer au Maire et aux adjoints les indemnités maximales prévues par la loi de la strate démographique de la commune.

LAFoux Florian Maire	taux : 44.3%
PAGNARD Jean-Marie 1er adjoint	taux : 11.77%
DOS REIS VIANA Marie 2ème adjointe	taux : 11.77%
LAFoux Bruno 3ème adjoint	taux : 11.77%
BOUGON Laure 4ème adjointe	taux : 11.77%

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance



Bruno LAFOUX
Secrétaire de séance



DE_018_2026

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de réception de l'AR: 31/03/2026
036-213600539-DE_018_2026-DE

AGED I

